

## 10 Port-Gentil

Transports/Pose de vignettes sur les taxis et TM

## 1 700 appelés à se conformer à la réglementation



La signature du partenariat entre le maire de Port-Gentil, Gabriel Tchango, et la directrice provinciale de Gabon Telecom, Odette Boguikouma.



La vignette présentée ici par les deux personnalités.

CNE  
Port-Gentil/Gabon

Le geste symbolique a été effectué le 11 juillet dernier par le maire de Port-Gentil, Gabriel Tchango. En présence de ses collaborateurs et des représentants de l'entreprise partenaire.

LE partenariat conclu, il y a près d'un mois, entre la société Gabon Telecom et le bureau du Conseil municipal de Port-Gentil, présidé par Gabriel Tchango, vient de porter ses premiers fruits. Il s'agit du sponsoring que ladite entreprise apporte à l'opération de pose de vignettes sur les taxis dans la capitale économique, pour l'exercice 2018-2019. Ce sont, au total, 1 700 taxis et 300 véhicules de transport de marchandises, communément appelés TM, qui sont concernés par cette opération et pris en charge par Gabon Telecom. Ils ont jusqu'au 31 juillet prochain pour se conformer à cette réglementation.



Le maire de Port-Gentil Gabriel Tchango et Odette Boguikouma effectuant le geste symbolique.

Le geste symbolique sur les trois premiers taxis a été effectué, le 11 juillet dernier, par le maire Gabriel Tchango et le représentant de l'entreprise partenaire. Une cérémonie de lancement officiel à laquelle avaient également pris part Odette Ndjokounda, 1re adjointe au maire, et Odette Boguikouma épouse Mafoue, directrice provinciale de Gabon Telecom.

Ces vignettes de taxi sont faites aux couleurs de l'opérateur de téléphonie mobile. Il y est inscrit dessus le slogan: "Ville Propre-Ville Prospère", révélateur de l'engagement de l'édile de la commune à promouvoir le concept "Port-Gentil Ville Propre-Ville Prospère". Adressant ses remerciements au sponsor, Gabriel Tchango a fait le vœu, au

même titre que son partenaire, de voir leur collaboration s'étendre, se diversifier et se développer dans d'autres secteurs au profit de la commune de Port-Gentil en particulier, et de la province de l'Ogooué-Maritime en général. L'objectif étant de capitaliser, au mieux, ce partenariat. Pour sa part, Odette Boguikouma épouse Mafoue

a indiqué que cette action citoyenne trouve son sens dans "la politique qualité" de son entreprise qui vise "huit objectifs" dont le septième est de "jouer pleinement son rôle dans la communauté en soutenant le développement durable par des actions citoyennes". C'est à ce titre, a-t-elle soutenu, que la direction provinciale de Gabon Telecom Ogooué-Maritime a décidé

de soutenir la mairie de Port-Gentil. Les trois premiers numéros ayant déjà été attribués lors de la cérémonie de lancement, il en reste donc 1 697. Ces véhicules doivent donc rapidement se mettre en règle pour éviter de se faire interpellé par les missions de contrôle. Gare aux contrevenants!

## Infrastructures immobilières Attention aux fissures !

FAE  
Port-Gentil/Gabon

ÇA et là, au hasard des promenades, les riverains peuvent constater la dégradation progressive des édifices. Ici comme ailleurs, il vaut mieux prévenir que guérir en attaquant le mal dès qu'il se présente, au risque de devoir faire face à des situations de non-retour.

Nombre de constructions de la ville de sable font face à une détérioration régulière, au fil du temps. Les édifices publics, singulièrement, devraient faire l'objet d'une surveillance



La barrière de la préfecture du département de Bendié, inachevée, se craquelle.

particulière. En effet, un certain nombre d'entre eux ont fait l'objet de marchés passés lors des fêtes tournantes qui, en plus

d'avoir enfanté quelques éléphants blancs, ont vu certains travaux être exécutés à la va-vite. Le résultat des courses est que les



La clôture du gouvernement se fissure déjà.

réalisations n'ont pas été faites dans les règles de l'art et, bien souvent, les finitions laissaient à désirer. Longtemps après les

fêtes, les malfaçons apparaissent, et il est souvent trop tard pour rattraper les entreprises adjudicatrices. D'ailleurs, nombre

d'entre elles ont depuis belle lurette mis la clé sous le paillason. En principe, quand les choses sont faites dans les normes, les professionnels de la construction sont censés souscrire une assurance ou garantie décennale qui, pendant dix ans, couvrent les malfaçons des bâtiments et, plus généralement des constructions. Si de telles précautions n'ont pas été prises, il faudrait alors actionner les services techniques compétents pour faire une revue des édifices publics et envisager de circonscrire les cas les plus alarmants et proposer des voies de solution.